

Objet : Mission « Expertise juridique et prévention des contentieux dans le domaine des ressources humaines »

Nos références :

Pôle CARRIERE RETRAITE – SG/PB

☎ 05.63.60.19.08 ✉ grh@cdg81.fr

Correspondants : Peggy BERTOUT, conseiller statutaire et
Sandra Galissard, responsable du Pôle Carrière-Retraite

Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président,

Au regard de l'augmentation du nombre de sollicitations qu'il reçoit et des contentieux relatifs à l'application du statut de la Fonction Publique Territoriale pouvant survenir, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, soucieux d'accompagner au mieux les collectivités, a décidé la mise en place d'une nouvelle prestation dans le cadre de ses missions optionnelles.

Cette mission dénommée « Expertise juridique et prévention des contentieux dans le domaine des Ressources Humaines » s'inscrit dans la perspective du déploiement du conseil statutaire renforcé acté dans nos orientations de mandat. Notre établissement souhaite par là même accroître encore sa proximité avec les employeurs publics territoriaux et se positionner en véritable partenaire RH des collectivités affiliées. Au-delà de la mission exercée à titre obligatoire de renseignement statutaire, il vous est ainsi proposé un accompagnement personnalisé dans un domaine nécessitant expertise et véritable savoir-faire technique.

En pratique, vous pourrez faire appel à ce nouveau service si vous êtes confronté à un conflit statutaire avec l'un de vos agents. Selon votre besoin, en phase précontentieuse ou déjà engagé dans une procédure contentieuse, nous pouvons assurer pour vous la rédaction de divers documents tels que mémoires, courriers juridiques mais également la conception d'études documentaires afin de vous orienter dans vos prises de décisions.

Cette mission s'adresse également à vous si, dans la perspective de maîtriser le risque contentieux en matière RH, vous avez besoin d'être accompagné plus spécifiquement dans l'élaboration et le suivi de la situation statutaire de vos agents. A ce titre, notre établissement pourra vous proposer désormais des interventions individualisées ou collectives à l'échelle de votre collectivité ou structure, notamment par l'organisation d'ateliers au cours desquels pourront être dispensés des rappels de réglementation, de méthodologie et échange de bonnes pratiques de gestion des dossiers.

Afin de s'assurer que notre établissement soit en mesure de répondre à vos besoins mais également d'identifier la prestation correspondante et en évaluer le coût, il vous sera demandé le cas échéant de compléter le plus précisément possible le formulaire de demande d'intervention. Une étude de faisabilité sera alors réalisée et donnera lieu, le cas échéant, à une proposition détaillée accompagnée du devis correspondant au coût de la prestation, étant précisé, que notre Conseil d'Administration a, par délibération en date du 22 février 2018, fixé le tarif à hauteur de 500 euros par journée d'intervention.





Enfin, il convient de préciser que la mise en œuvre de cette nouvelle prestation nécessitera, au préalable, l'adoption d'une convention-cadre « Expertise juridique et prévention des contentieux dans le domaine des ressources humaines » dont un exemplaire est, comme l'ensemble des modèles et formulaires relatifs à cette mission, à votre disposition en téléchargement sur le site internet du Centre de Gestion.

Le Pôle « Carrière Retraite » se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Toujours soucieux de vous accompagner au mieux dans l'exercice de vos missions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur Le Maire, Madame, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Sylvian CALS

